

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisse Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglinge • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terwiller • Thionville • Valmestroff • Volmerange-les-Mines • Yutz • Zoufftgen



Edito

Le nucléaire est une préoccupation majeure de notre société. Parce que ce sujet fait débat, parce que chacun est concerné, aujourd'hui, dans un souci de transparence et de proximité, la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du Centre National de Production Nucléaire (CNPE) de Cattenom crée sa propre lettre d'information afin de servir de relais auprès des populations avoisinant la centrale. La CLI de Cattenom se veut être l'instance de représentation adéquate de notre territoire en matière de nucléaire. Les élus du territoire, les associations de protection de l'environnement, les syndicats de la centrale, les services de l'Etat, l'exploitant de la centrale ainsi que d'autres personnes qualifiées y siègent en tant que représentants de notre société civile et porteurs des interrogations de notre population. La CLI est un lieu d'échanges et de discussion où chaque membre peut s'exprimer et trouver réponse aux questions relatives au fonctionnement de la centrale. L'exploitant lui transmet les chiffres de sa production et de ses rejets et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), chargée du contrôle de la centrale, lui rend compte de ses activités. Les membres de la CLI sont par ailleurs associés aux exercices de sécurité, aux inspections et restituent, en tant que citoyens et représentants du territoire, leurs observations en la matière. Voici donc un panorama des activités de la CLI que vous serez amenés à mieux connaître au fil des numéros de cette lettre d'information. Pour une meilleure gouvernance des activités nucléaires et pour que cette CLI soit aussi votre CLI, je vous souhaite une bonne lecture !

Philippe Leroy
Président de la CLI,
Président du Conseil Général de la Moselle,
Sénateur de la Moselle

à la Une...

Mieux s'informer sur le nucléaire

Construit entre 1978 et 1986, le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom se place parmi les plus importants de France en termes de production énergétique. Située entre la Moselle et la forêt domaniale de Garche, la centrale de Cattenom est présente dans la vie de nombreux Mosellans : celle des 1 150 salariés qui y travaillent quotidiennement, mais aussi des 46 000 foyers qui habitent ses environs...

La proximité avec une infrastructure nucléaire – au fonctionnement souvent mal connu – génère beaucoup d'idées reçues, mais soulève surtout de nombreuses interrogations. Conséquences sur l'environnement (qualité de l'air, de l'eau...), les personnes ou la santé, fonctionnement, radioactivité, traitement des déchets, sécurité et contrôles, risques encourus ou encore attitudes à adopter en cas d'incident sont autant de thématiques qui préoccupent et intéressent de près tous ceux qui vivent dans le périmètre du « Plan particulier d'intervention » (lire page 3) d'une centrale.

Afin d'obtenir des réponses sûres et précises à tous ces questionnements bien légitimes, plusieurs moyens d'information s'offrent à vous.

Directement auprès de l'exploitant

Les exploitants nucléaires doivent rédiger chaque année un rapport présentant leur bilan en matière de sûreté, de radioprotection et d'environnement. Il peut être obtenu auprès du service communication de la centrale (Mission communication, Dominique Pierre, EDF - CNPE de Cattenom, BP 41, 57570 Cattenom).

Auprès d'organismes indépendants

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France. L'ASN assure ainsi, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. Elle contribue également à l'information des citoyens. De nombreuses

informations sur le contrôle du nucléaire sont disponibles sur son site Internet : www.asn.fr.

La Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom, organisme indépendant créé à l'initiative du Conseil Général de la Moselle, a

pour mission de garantir transparence et sécurité en matière de nucléaire. Suivi, information et concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement font partie de ses priorités. Elle assure également l'information des habitants des environs de la centrale sur ces divers thèmes. Cette lettre, nouvelle publication annuelle, fait partie de ses outils de communication. Pour tout savoir sur son fonctionnement et ses objectifs, rendez-vous en pages centrales.



Qu'est-ce que la CLI ?

Placées auprès des installations nucléaires, les CLI (Commissions locales d'information) ont été créées au début des années quatre-vingt à l'initiative des Conseils Généraux. Bénéficiant d'une assise législative depuis la loi du 13 juin 2006, elles sont désormais une trentaine à garantir transparence et sécurité en matière de nucléaire en France. Créée en 1983, la CLI du CNPE (Centre nucléaire de production d'électricité) de Cattenom ne déroge pas à la règle. Présentation de son fonctionnement, de ses membres et de ses objectifs.

Institution indépendante présidée par Philippe Leroy, Président du Conseil Général de la Moselle, la CLI du CNPE de Cattenom se compose de représentants du Conseil Général, de conseils municipaux (maires, adjoints, etc.) et de la Sécurité civile, de membres du Parlement élus dans le département, de représentants d'associations de protection de l'environnement et d'organisations syndicales de salariés. Les représentants de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) ainsi que des représentants de l'exploitant (CNPE et EDF) assistent également – avec voix consultative – aux séances de travail de la CLI.

Pour mener à bien ses missions d'information du public et plus précisément des 46 000 foyers mosellans situés à proximité de la centrale nucléaire de Cattenom, la CLI peut disposer de toutes les informations qu'elle jugera nécessaires. À cet effet, le CNPE et les administrations qui le contrôlent sont tenus de lui fournir régulièrement bilans et rapports divers.

Son financement est quant à lui pris en charge à 100 % par le Conseil Général de la Moselle; la CLI peut également faire appel à d'autres structures comme l'ASN pour subventionner

ses coûts d'information du public.

Fonctionnement et missions de la CLI

La CLI est un outil privilégié en matière de transparence nucléaire au niveau local. Elle a une mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. Sur convocation de son président, la CLI se réunit au minimum deux fois par an. Elle est également tenue d'établir chaque année un rapport de ses activités (réunions, conférences, expertises, analyses, etc.) qui est rendu public.

En parallèle, elle s'attache à informer la population des environs de la centrale –

soit les habitants des 38 communes faisant partie du Plan particulier d'intervention (10 km autour du CNPE) – à propos de divers sujets relatifs au nucléaire, au fonctionnement de la centrale, à la sécurité, à l'environnement, à la santé, aux risques encourus, à la radioactivité, etc. Elle a également pour but de diffuser les bonnes pratiques en cas d'incidents, d'informer sur l'actualité du nucléaire (évolution de la législation, des techniques utilisées, des événements qui ponctuent la vie de la centrale...), mais aussi de répondre aux questions du public.

Les missions des CLI, énumérées ci-dessus, ont été renforcées. La CLI du CNPE de Cattenom se conforme actuellement à ces nouvelles missions.

Où contacter votre CLI ?

Pour toute question relative au fonctionnement ou aux activités de la CLI, n'hésitez pas à contacter son secrétariat :

Hôtel du Département - Direction des Affaires économiques et européennes
À l'attention de Elise Traoré - 1, rue du Pont Moreau - BP 11096 -
57036 Metz Cedex 1 - Tél. : 03 87 37 59 18 - E-mail : elise.traore@cg57.fr

AU CŒUR DE LA COMMISSION Qu'attendent-ils de la CLI ?

■ FRANÇOIS MARZORATI,
SOUS-PRÉFET DE THIONVILLE.
« RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE »



L'activité industrielle à risque technologique ne peut se concevoir dans notre monde moderne sans la plus grande transparence pour tous les responsables industriels, politiques, institutionnels ainsi que pour les populations représentées par les élus ou les associations. C'est dans cet esprit que la CLI du CNPE de Cattenom se réunit régulièrement pour examiner les conditions de fonctionnement de la centrale et son impact sur l'environnement. Cet équipement symbolique de l'énergie si indispensable au fonctionnement de notre économie et de notre confort de vie doit être regardé avec un esprit responsable partagé. Les services de l'État y siègent

pour leur part dans leur rôle légitime de contrôle et de conseil. Transparence de la part de l'exploitant, contrôle dans la plus grande rigueur des services qui l'ont en charge, dialogue franc et constructif: telles sont les principales caractéristiques de la CLI.

■ MICHEL SCHIBI, MAIRE DE CATTENOM.
« UN APPORT D'INFORMATION IMPORTANT »



La Commission Locale d'Information est un point essentiel de la vie régionale car elle permet d'informer de façon précise et compréhensible la population et les acteurs du tissu économique du Grand Est. Grâce à elle, nous bénéficions de réactivité et de transparence, c'est utile notamment pour les élus qui ne font pas partie de la CLI. La Commission est dans une recherche

permanente d'amélioration de l'information, déjà existante par les actions de la centrale.

■ BERNARD PY, PRÉSIDENT DE L'ASYM.
« UN RÔLE D'INTERMÉDIAIRE »



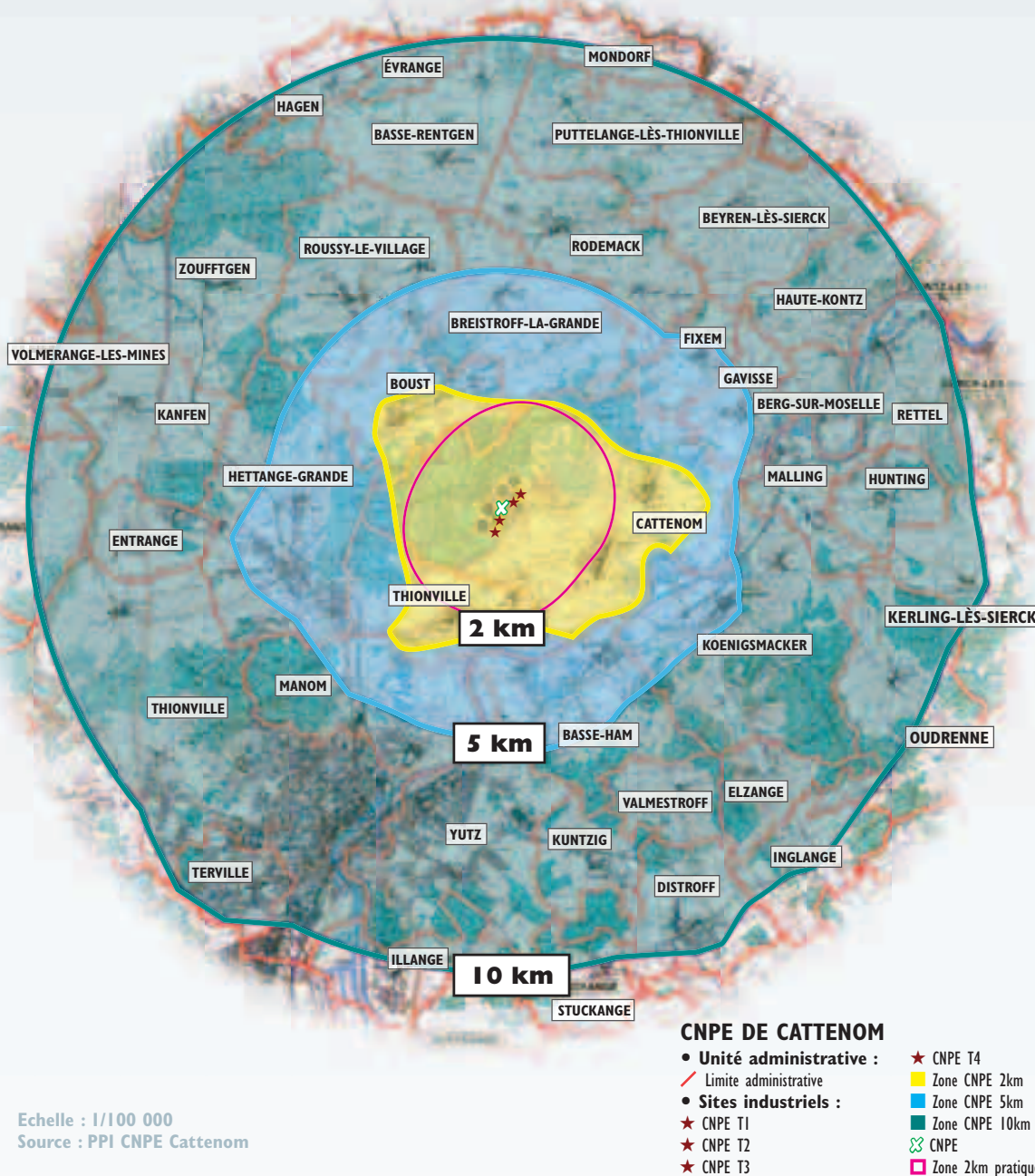
L'Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle (ASYM), dont l'opposition au nucléaire est bien connue, n'a pas eu la tâche facile pour siéger à la CLI... Mais depuis quelques années, nous y avons trouvé notre place et nous suivons régulièrement les séances. Nous observons avec attention les informations apportées par les dirigeants de la centrale. Nous participons le plus possible aux visites de contrôle de la Direction de l'Industrie (Dire) et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Nous avons conscience que, grâce à notre indépendance,

Plan particulier d'intervention

Sécurité : le PPI ou Plan Particulier d'Intervention

Si les accidents susceptibles de se produire dans un établissement risquent de déborder de l'enceinte de celui-ci, comme c'est le cas pour une centrale nucléaire, le Préfet élabore un « Plan particulier d'intervention » (PPI) qui prévoit l'organisation et l'intervention des secours. Mené sous l'autorité du Préfet, il est préparé par les services de la Protection civile avec l'assistance de l'exploitant, en l'occurrence le CNPE de Cattenom, qui en assure également le financement. Le PPI comporte l'indication des risques pour lesquels il est établi et précise pour chacun d'entre eux les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre en situation d'urgence. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le PPI :

■ dans les mairies des communes inscrites dans le périmètre d'application du PPI,
 ■ à la sous-préfecture de Thionville.



Echelle : 1/100 000

Source : PPI CNPE Cattenom

nous avons un rôle d'intermédiaire entre le monde du nucléaire, les adhérents de notre association et nos concitoyens auxquels nous nous efforçons d'apporter des informations accessibles et objectives.

■ **DIDIER HOLZ,**
 SECRÉTAIRE DU SYNDICAT CFTC.
 « DÉMYSTIFIER LE NUCLÉAIRE »



Pour la CFTC, la CLI doit être indépendante, constructive et informative. Aujourd'hui, la nouvelle loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire reconnaît l'importance des CLI et donne des droits mais aussi des responsabilités importantes à celles-ci. La CFTC participe à la réflexion et à la concertation avec les différents partenaires qui composent la CLI.

La centrale vieillit, les personnes qui habitent à proximité de celle-ci sont en droit de se poser la question du devenir des installations. Il faut une information différente de celle de l'institutionnel, pour plus d'indépendance. Si nous devons définir cette CLI en deux mots: clarté et transparence de l'information pour la rendre accessible à tout le monde et à chacun.

■ **ALAIN LIGER, DÉLÉGUÉ TERRITORIAL DE LA DIVISION DE STRASBOURG DE L'ASN.** « UN RELAIS VERS L'OPINION PUBLIQUE »



L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité indépendante, contrôle, au nom de l'État, l'ensemble des activités nucléaires civiles en France. Nous réalisons

ainsi chaque année une trentaine d'inspections sur la centrale nucléaire de Cattenom et nous nous assurons qu'EDF met tout en œuvre pour protéger les travailleurs, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires.

Pour nous, la CLI est le relais de, et vers, l'opinion publique, grâce à sa composition (élus, associations de protection de l'environnement, représentants du monde économique, organisations syndicales). La CLI est ainsi un lieu privilégié d'échanges.

L'ASN attache donc une grande importance au développement des CLI, que la récente loi du 13 juin 2006 dote d'un statut et de responsabilités. La division de Strasbourg de l'ASN participe activement aux travaux de la CLI de Cattenom, afin que celle-ci puisse exercer pleinement ses responsabilités.

Exercices de crise

Un réseau au service de la sécurité

La politique d'exercices de crise de la centrale de Cattenom réunit les secteurs privés et publics autour d'un même objectif : assurer la sécurité de tous, en toutes situations. Véritable garantie de l'efficacité des procédures d'alerte et de coordination, ces exercices développent la culture de la sécurité auprès de la population, tout en testant la formation et la réaction de chacun à divers niveaux.

Au cœur de la centrale : le CNPE de Cattenom responsable du plan d'urgence interne (PUI), organise des exercices réguliers impliquant souvent les services publics et adresse les points d'amélioration à la préfecture dans le cadre de la démarche commune de progrès.

Au niveau local : la Préfecture teste le Plan particulier d'intervention en concertation avec les exploitants, les services concernés et les maires des communes. Ces exercices peuvent également faire intervenir la population, situation idéale pour l'appropriation des consignes de sécurité et la validation de la stratégie de protection.

Au plan national : des exercices sont orga-

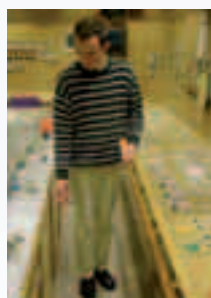


nisés tous les 3 ans par la Préfecture en partenariat étroit avec l'ASN et la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles. Élus, population, équipes locales et nationales travaillent alors de concert.

La collaboration efficace de tous ces partenaires est la condition sine qua non pour la réussite des exercices de crise et la continuité de la chaîne opérationnelle.

Contrôles de l'ASN

Installations et exploitation rigoureusement contrôlées



Suite aux 27 inspections effectuées en 2007 (dont 5 inopinées), les inspecteurs de l'ASN considèrent qu'en matière d'exploitation, de sûreté et de radioprotection, les performances de

la centrale nucléaire de Cattenom sont satisfaisantes. En particulier, l'ASN constate que le site de Cattenom n'a déclaré en 2007 qu'un seul événement relatif à la sûreté classé au niveau 1 de l'échelle INES* alors qu'on en comptait 5 en 2006. Il est également à noter que le site s'est investi au cours de cette même année dans différentes démarches pour réduire les risques de contamination des travailleurs et pour améliorer l'état de propreté radiologique de certains locaux.

Par ailleurs, l'état des installations de la centrale est, lui aussi, jugé globalement satisfaisant par l'ASN. Les inspecteurs de l'ASN ont notamment contrôlé l'état des installations lors des deux arrêts de réacteur pour rechargement de combustible qui ont eu lieu en 2007.

En matière d'environnement, l'ASN a demandé à EDF, début 2008, de renforcer les dispositions prises en matière de prévention de la légionellose. Des légionelles sont en effet susceptibles de se développer dans les grandes tours aéroréfrigérantes du site de Cattenom. Les premières conclusions sont attendues pour la fin 2008.

En 2008, l'ASN mènera à nouveaux environ 25 inspections sur la centrale et contrôlera les quatre arrêts de réacteurs pour rechargement en combustible.

* L'échelle internationale des événements nucléaires (INES : de l'anglais *International Nuclear Event Scale*) sert à mesurer la gravité d'un accident nucléaire. Cette échelle compte huit niveaux de gravité (de 0 à 7).

Agenda

■ 17 juillet 2008

Réunion de la CLI du CNPE de Cattenom à 14 h 30, au Conseil Général (Metz).

Les membres de la CLI

Au service du public

■ **René Baryga**, Conseiller Général du canton de Cattenom ■ **Michel Bender**, représentant de l'Union départementale CFDT ■ **Jean-Marie Blanchet**, Conseiller Général du canton de Sierck-les-Bains ■ **Jean-Luc Bohl**, Vice-Président du Conseil Général de la Moselle, Président de la Commission Affaires culturelles, Tourisme, Sport et Jeunesse, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz ■ **Jean-Marie Demange**, Député de la Moselle de la circonscription de Thionville-Est ■ **Marie-Marthe Dutta Gupta**, Maire de Fixem ■ **Lionel Fourny**, Directeur général des Services départementaux de la Moselle ■ **Philippe Gaestel**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Gaël Gaudouen**, Directeur départemental de la Protection civile ■ **Jérôme Goellner**, Directeur régional de l'Industrie ■ **Gérard Guerdner**, Maire de Rodemack ■ **Antoine Henrion**, Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **André Hentz**, Maire d'Hettange-Grande ■ **Didier Holz**, représentant de l'Union départementale des syndicats de la CFTC ■ **Corinne Hubert**, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle ■ **Pierre Jacques**, Maire de Boust ■ **Guy-Henri Kleiner**, Maire de Koenigsacker ■ **Jean Klop**, Maire de Manom ■ **Jean-Pierre La Vaullée**, Conseiller Général du canton de Metzervisse ■ **Philippe Leroy**, Président du Conseil Général de la Moselle, Président de la CLI ■ **Alain Liger**, Délégué territorial de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ■ **Pascal Lignères**, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ■ **Boris Loukacheff**, représentant de l'Union départementale CGC de la Moselle ■ **François Marzorati**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Bertrand Mertz**, Conseiller Général du canton de Thionville Ouest, Maire de Thionville ■ **Jean-Marie Mizzon**, Maire de Basse-Ham ■ **Jean Oury**, représentant de l'Institut européen d'Écologie ■ **Bernard Py**, représentant de la Fédération Lorraine pour l'Environnement et la Qualité de la Vie ■ **Isabelle Rauch**, Conseillère Générale du canton de Thionville-Est ■ **Michel Schibi**, Maire de Cattenom ■ **Willy Seiwert**, Maire de Roussy-le-Village ■ **Christian Spiess**, représentant de l'Union départementale CGT ■ **Laurent Steichen**, Maire de Sierck-les-Bains ■ **Lieutenant-Colonel Jean-Marc Tarrillon**, Directeur adjoint des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Gérard Theis**, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Régine Vançon**, membre de la commission Énergie du Conseil économique et social de Lorraine ■ **Jean Wagner**, Maire de Gavisse ■ **Patrick Weiten**, l^e Vice-Président du Conseil Général de la Moselle, Conseiller Général du canton de Yutz, Maire de Yutz